

CERTIFICAT DE CONFORMITE EUROPEEN

VÉHICULES COMPLETS

Le soussigné J.F. PERRIN, représentant des AUTOMOBILES PEUGEOT,
certifie par la présente que le véhicule:



- 0.1. Marque (raison sociale du constructeur) : PEUGEOT
0.2. Type : C
Variante : UHMZ
Version : 6
0.2.1. Nom commercial : 2008
0.4. Catégorie de véhicule : M1
0.5. Raison sociale et adresse du constructeur : AUTOMOBILES PEUGEOT
75 Avenue de la Grande Armée 75116 PARIS (France)
0.6. Emplacement et méthode de fixation des plaques réglementaires : MONTANT DE PORTE CENTRAL DROIT -
auto-adhésive
Emplacement du numéro d'identification du véhicule : COMPARTIMENT MOTEUR AVANT
0.9. Nom et adresse du mandataire du constructeur (le cas échéant) : /
0.10. Numéro d'identification du véhicule : VF3CUHMZ6GY048175

est conforme à tous égards au type décrit dans la réception e2*2007/46*0070*30 délivrée le 31/08/2015 et peut être immatriculé à titre permanent dans les Etats membres dans lesquels la conduite est à droite et qui utilisent les unités métriques pour l'indicateur de vitesse.

Paris, 16/03/2016

Responsable Programmation Logistique et Distribution PEUGEOT.
Monsieur Jean-François PERRIN

Fait à Braine-l'Alleud, pour le compte de Automobiles PEUGEOT le 23/03/2016



Maritime BOUVIER
Manager Homologation
Avenue de Finlande, 8
B - 1420 Braine-l'Alleud

003200K

Gedaan te Eigenbrakel, in opdracht van Automobiles PEUGEOT op 23/03/2016

Constitution générale du véhicule

1. Nombre d'essieux et de roues : 2 - 4
3. Essieux moteurs (*) : 1 à l'avant -

Dimensions principales

4. Empattement : 2537 mm
4.1. Écartement des essieux : 2537 mm
5. Longueur : 4159 mm
6. Largeur : 1739 mm
7. Hauteur : 1570 mm

Masses

13. Masse en ordre de marche : 1120 kg
13.2. Masse réelle du véhicule : 1231 kg
16.1. Masse en charge maximale techniquement admissible : 1582 kg
16.2. (...) prévue sur chaque essieu : 1. 900 kg
2. 860 kg

- 16.4. (...) de l'ensemble : 2362 kg

18. Masse tractable maximale techniquement admissible en cas de

- 18.1. Remorque à timon d'attelage : / kg

- 18.3. Remorque à essieu central : 1100 kg

- 18.4. Remorque non freinée : 560 kg

19. Masse verticale statique maximale techniquement admissible au point d'attelage : 51 kg

Propulsion

20. Constructeur du moteur : PEUGEOT

21. Code du moteur inscrit sur le moteur : HM01

22. Principe de fonctionnement : 4 temps - allumage commandé

23. Électrique pur : non

- 23.1. Véhicule [électrique] hybride : non

24. Nombre et disposition des cylindres : 3 en ligne

25. Capacité du moteur : 1199 cm³

26. Carburant : essence sans plomb

- 26.1. : monocarburant

- 26.2. (Bicarburant uniquement) : /

- 27.1. Puissance nette maximale : 60 kw à 5750 tr/min

Vitesse maximale

29. Vitesse maximale : 168 km/h

Essieux et suspension

30. Voie des essieux : 1. 1482 mm

2. 1492 mm

35. Combinaison pneumatiques/roues: Voir tableau au point 52

Dispositifs de freinage

36. Connexions pour le freinage de la remorque : /

Carrosserie

38. Code de la carrosserie : AC

40. Couleur du véhicule : gris

41. Nombre et configuration des portes : 4 portes battantes

42. Nombre de places assises (y compris celle du conducteur) : 5

- 42.1. Nombre de places assises conçues pour être utilisées uniquement lorsque le véhicule est à l'arrêt : /

- 42.3. Nombre de places accessibles par des utilisateurs en fauteuil roulant : /

Performances environnementales

46. Niveau sonore à l'arrêt : 75 dB (A) à un régime de 3750 tr/min-1 - en marche : 71.9 dB (A)

47. Niveau des émissions d'échappement : Euro 6

48. Émissions de gaz d'échappement

Numéro du règlement de base et du dernier règlement modificateur applicable: 715/2007*2015/45W

1.1. Procédure d'essai: /

Carburant	CO mg/km	HC mg/km	NOx mg/km	HC+NOx mg/km	Particules mg/km
essence sans plomb	/	/	/	/	/

Carburant	CO g/kWh	THC g/kWh	NOx g/kWh	Particules g/kWh	Opacité de la fumée (ELR) m-1
essence sans plomb	/	/	/	/	/

1.2. Procédure d'essai: type I: Euro 6

Carburant	CO mg/km	THC mg/km	NMHC mg/km	NOx mg/km	THC+NOx mg/km	NH 3 ppm	Particules (masses) mg/km	Particules (nb) #/km
essence sans plomb	334.1	30.3	26.8	41.8	/	/	/	/ x10 ⁻¹
								x10

2.1. Procédure d'essai: ETC (le cas échéant)

Carburant	CO g/kWh	NOx g/kWh	NMHC g/kWh	THC g/kWh	CH4 g/kWh	Particules g/kWh
essence sans plomb	/	/	/	/	/	/

- 48.1. Fumées, valeur corrigée du coefficient d'absorption: / m-1

49. Émissions de CO2/consumation de carburant/consumation d'énergie électrique:

1. Tous systèmes de propulsion hors véhicules électriques purs:

Carburant	Cond. Urbaines g/km	1/100 km	Cond. extra-urbaines g/km	1/100 km	Cond. mixtes g/km	1/100 km	Pondéré, cond. mixtes g/km	1/100 km
essence sans plomb	139	6	99	4.3	114	4.9	/	/
	/	/	/	/	/	/	/	/
	g/km	m3/100 km	g/km	m3/100 km	g/km	m3/100 km	g/km	m3/100 km

2. Véhicules électriques purs et véhicules électriques hybrides rechargeables de l'extérieur

Consommation d'énergie électrique (/): / Wh/km

Autonomie en mode électrique: / km

3. Véhicule pourvu d'éco-innovation(s): non

3.1. Code général de la ou des éco-innovations:

3.2. Total des réductions d'émissions de CO2 obtenues grâce à la ou aux éco-innovations:

Carburant	Total des réductions CO2 (g/km)
essence sans plomb	/

Divers

51. Véhicules à usage spécial: /

52. Remarques:

Combinaisons pneumatiques/roues homologuées:

E1	195/65R15 81T	195/60R16 81T
	6.50 J15 (e=20)	6.50 J16 (e=20)
E2	195/65R15 81T	195/60R16 81T
	6.50 J15 (e=20)	6.50 J16 (e=20)

(*) (nombre, emplacement, crabotage d'un autre essieu)